

LaGazette

DE MONTGUYON

#2

COMMUNE : L'écho de la Nature : La Longeraie
VIE LOCALE : Un jardin partagé à Vassiac



DOSSIERS :

La rentrée scolaire 2020-2021

La Visite du château

à revivre dans ce numéro



Chères Montguyonnaises, Chers Montguyonnais,

Cette nouvelle édition de la « Gazette » met l'accent sur la rentrée...

Après cette période estivale, l'heure est arrivée de la reprise de l'ensemble de nos activités : la rentrée scolaire pour les enfants, le retour au travail pour les plus grands, mais aussi la reprise de la vie associative...

La rentrée scolaire est toujours un moment mêlant plusieurs sentiments autant pour les enfants que les parents : l'émancipation de l'enfant et l'appréhension de cette nouvelle étape de la vie. De plus, cette rentrée scolaire 2020 / 2021 est diffé-

rente des autres de part le contexte sanitaire de notre pays et du monde. Au sein du groupe scolaire de Montguyon, nous avons souhaité aller au-delà du protocole sanitaire imposé par le ministère de l'Education nationale en matière de précautions sanitaires. L'ensemble des agents et des élus sont mobilisés face à cette pandémie.

L'ensemble des associations sportives et culturelles ont pu reprendre leurs activités dans le respect du protocole sanitaire et la maîtrise des gestes barrières avec l'aide de la municipalité. Il est nécessaire pour chacun d'entre nous de reprendre une vie sociale et associative de manière différente qu'auparavant (gestes barrières) mais indispensable pour notre « bien-être » et « bien vivre ». L'Homme est un être éprouvant le besoin de sociabilisation... Notre commune a une chance inouïe de posséder un nombre important d'associations permettant la diversité sportive et culturelle. Toutefois, vous avez à votre disposition, sur le site internet ou à l'accueil de la mairie, un guide des associations du territoire du SICOM (Syndicat des Communes de Montguyon) et des alentours. Ce dernier peut vous informer sur la liste des disciplines qui ne sont pas présentes à Montguyon.

La Maison de Santé Pluridisciplinaire a ouvert ses portes depuis plusieurs semaines. Cette structure de Santé accueille deux médecins généralistes, une sage-femme, un cabinet infirmier, un ostéopathe, une diététicienne nutritionniste, et prochainement un cabinet dentaire. Cette MSP est essentielle pour endiguer la désertification des professionnels de santé en milieu rural.

L'ensemble immobilier, 10 place de la Mairie, sera terminé dans les prochains jours. Il accueille au rez-de-chaussée un espace de remise en forme et réadaptation fonctionnelle initié par un jeune montguyonnais. Mais aussi, l'Office de Tourisme de Haute Saintonge et la Maison du Kaolin. Cette dernière est un projet communautaire (CDCHS) qui va retracer l'histoire, les applications, et l'avenir de notre minerai : le Kaolin ou « Terre Blanche ». Cette scénographie donnera l'envie et l'intérêt de poursuivre l'aventure du Kaolin en se dirigeant vers un très beau site naturel au « Grand Pineau » sur la commune du Fouilloux : « Kaolune ». Profitons et respectons notre beau territoire haut en couleurs et en saveurs ! Notre ruralité est un atout et une richesse ! Bel automne à vous et prenez soin de vous en respectant les gestes barrières.

Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF

SOMMAIRE

- 3** Dossier-1 : Rentrée 2020-2021
- 5** Dossier-2 : Visite du château de Montguyon
- 9** Comptes-rendus du Conseil Municipal
- 13** Vie locale
- 18** Infos pratiques
- 22** Vie associative
- 27** Nouvelles activités

LA GAZETTE DE MONTGUYON

Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 2 – Octobre 2020

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Graphisme :
Studio KEVART - St-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



Horaires d'ouverture
de la mairie au public
Du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le samedi : de 9h à 12h



ATTENTION :

Changement d'adresse
du courriel de la Mairie
Tél. : 05 46 86 47 17
Courriel :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
montguyon.wordpress.com
Page Facebook :
www.facebook.com/
mairiemontguyon



DOSSIER-1

Rentrée 2020-2021 : Paul 6 ans nous écrit

Je me demandais si la maîtresse restait toujours dans la classe même pendant les vacances, je me demandais si les dames de la cantine, faisaient à manger quand on n'était pas là et si elles en profitaient pour faire tous les jours des frites et du poulet

Le jour de la rentrée, tout est parfait, bien rangé, bien organisé, l'école a même été repeinte ! Le directeur est au portail, la maîtresse nous attend pour nous amener vers la classe, et la nouvelle classe est toute neuve ! Ça sent bon la peinture fraîche et le plancher a été refait, il y a même un TBI.... Tu sais pas ce que c'est un TBI ? Ben ! C'est comme une tablette géante qui remplace le tableau, la maîtresse fait un geste et hop ! les images apparaissent, un autre geste et hop ! On entend le chat miauler.... Elle fait comme ça avec la main, et il n'y a plus rien ! C'est magique et ça aide à devenir instruit ... Elle peut même écrire avec son doigt ! ... C'est bien un TBI..... Et maintenant il y en a dans chaque classe à l'école primaire de Montguyon.

Bien sur, cette année il y avait le COVID.... C'est le virus très dangereux qui nous oblige à porter des masques, enfin pas moi ! je suis trop petit ! pas avant 11 ans ! ils disent à la télé. Ce que je sais, c'est que la maîtresse, elle, ne quitte pas le sien,

on ne voit plus son sourire ... C'est pas drôle, mais on arrive à deviner rien qu'en regardant ses yeux, si elle est contente ou pas Elle est tellement gentille, ma maîtresse.... On nous a fait marcher sur le pédiluve, mis du gel dans les mains, comme quand on est parti en vacances Tu crois qu'elles sont restées là toutes les vacances à nous attendre ?

Il y avait les petits à la maternelle qui pleuraient et voulaient s'échapper C'est des petits, faut pas leur en vouloir, moi je me rappelle pas, mais maman dit que j'ai pas pleuré et que j'ai été très courageux

J'ai retrouvé mes copains, Et aussi des filles, il y avait moins de copains qu'avant ...18 exactement ... ' M. Priouzeau le directeur, a dit « il y a des années comme ça... »

A la cantine, il y avait des spaghettis bolognaise et c'était bon ... J'ai mangé au premier service et on a eu encore du gel en entrant et en sortant du réfectoire... Après on a joué dans la cour pendant que les copains mangeaient au second service.... Après on est retourné en classe

Voilà c'était la "rentrée des classes "..... En regardant bien par terre, j'ai trouvé une carte mémoire de photos..... J'ai eu la réponse à mes questions

Ils s'amuse bien quand on n'est pas là !



DOSSIER-1

Rentrée 2020-2021 : Paul 6 ans nous écrit *(suite)***Effectifs élémentaire 2020-2021**

PROFESSEURS	NOMBRE D'ÉLÈVES	AESH
CP de Mme LAGRAVE	13	
CE1 de Mme HORSEAU	17	
CE2 de Mme RIGAUX	16	
CE2/CM1 de Mme BERNARD	16	
CM1 de Mme DESFOURNEAUX	19	
CM2 de Mme PELTRIAUX et M. PRIOUZEAU	15	
ULIS de Mme NORMAND	6	+ AESH Mme GAZEAU
ULIS de Mme CELLAMEN	7	+ AESH Mme BONNENFANT

Effectifs maternelle 2020-2021

PROFESSEURS	NOMBRE D'ÉLÈVES	TOTAL
PS / MS de M. BLET	5 PS et 17 MS	(22 élèves)
PS / GS de Mme DUBREUIL	7 PS et 15 GS	(22 élèves)
PS / GS de Mme THOMAS	7 PS et 14 GS	(21 élèves)

DOSSIER-2

Le Château de Montguyon : La visite par les membres des commissions Patrimoine et Bâtiments



Le 27 juillet dernier, plusieurs membres des commissions Patrimoine et Bâtiments, accompagnés du président de l'association S2M, ont reçu le conservateur des monuments historiques Manuel Lalanne et Paul Boubli ingénieur du patrimoine. Il s'agissait de leur présenter les monuments publics de la commune : le château et l'église. Comme la mise en valeur du patrimoine communal est une des préoccupations de la municipalité, il était important d'avoir l'avis de la Direction Générale des Affaires Culturelles avant d'entamer toute opération de restauration.

Ces derniers ont mis l'accent sur les dimensions impressionnantes du château et de ses ruines. La difficulté de l'exercice consiste à préserver un site qui est exposé en permanence aux intempéries et à la végétation. Des campagnes régulières de dévégétalisation sont à envisager. Ces opérations sont éligibles à une subvention de la conservation des monuments historiques.

Devant l'état général du site, en particulier une fissure inquiétante qui est apparue dans la petite tour, il est urgent d'intervenir. En outre, le monument n'est plus hors d'eau. Même si

des travaux d'urgence peuvent être faits, il s'agit de les mettre en perspective dans une réflexion plus globale : sécuriser le site, rendre l'ensemble des salles accessibles pour des visites...



DOSSIER-2

Le Château de Montguyon (suite)

Les chutes de pierres, les dégradations de la pierre coquillière, les fissures, la présence de mortiers ciment, les déjointoiements et les décohésions des maçonneries, les infiltrations d'eau sont autant d'éléments à repérer et définir les caractères d'urgence. Les opérations de restauration doivent être confiées à un architecte du patrimoine. Rémi Pottier, qui est déjà intervenu sur plusieurs sites fortifiés, viendra à Montguyon le 28 septembre. Il est aussi à envisager une étude archéologique du bâti, qui, si elle est intégrée dans l'étude de diagnostic, est éligible à une subvention de la Commission des Monuments Historiques.

Dans un second temps, une visite de l'église a montré des désordres sur un contrefort côté nord. Cet élément de stabilité du mur est très endommagé : décohésion des maçonneries et beaucoup de pierres manquent. Il sera important de changer toutes les pierres endommagées. Ces travaux sont éligibles à une demande de subvention. En effet, le château et l'église jouissent d'une protection au titre des monuments historiques, d'où la possibilité de demander ces aides financières. Il conviendra aussi de rejointoyer le mur nord.

Enfin, le conservateur a montré son intérêt pour la devanture de l'ancienne boucherie V. Chabot. En effet, ce type de patrimoine a en grande partie disparu. Il est donc important de mener une réflexion pour sa sauvegarde.

Le compte-rendu du conservateur des MH et les propositions de l'architecte du patrimoine seront les outils de travail du conseil municipal : réflexions et décisions d'intervention.



Réunion du 10 juillet 2020

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Raymond NUVET, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD, Simone ARAMET, Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Christophe METREAU.

Excusés : Claude NEREAU et Gaëtan BUREAU.

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD.

Ouverture de la séance du Conseil municipal à 20h30.

1^{er} DOSSIER

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 11 juin 2020

Approuvé.

2^{ème} DOSSIER

Election des Sénateurs : désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 283 à L. ; 290-1 du Code Electoral, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Montguyon. Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Christophe METREAU, Didier MOUCHEBOEUF, Carine MOULY-MESAGLIO, Marc LIONARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Sophie BRODUT, Raymond NUVET, Nathalie CHATEFAU et Simone ARAMET

Etaient excusés : Gaëtan BUREAU - NEREAU Claude.

Mise en place du bureau électoral

Monsieur Le Maire a ouvert la séance. Monsieur Ludovic GIRARD a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal (art. L. 2121-15 du

CGCT).

Monsieur Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Monsieur Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Monsieur Raymond NUVET, Madame Ghislaine GUILLEMAIN, Marc LIONARD et Marie BERNARD

Election des délégués et des suppléants

Résultats de l'élection

A) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
B) Nombre de votants 17
C) Nombre de suffrages exprimés 17

LE NOM DU CANDIDAT TETE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLÉANTS OBTENUS
Julien MOUCHEBOEUF	17	5	3

Proclamation des élus

Monsieur Le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémen-taires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de la liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémen-taires) obtenus.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur la liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus.

3^{ème} DOSSIER

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur Le Maire, expose aux membres présents que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son



installation. Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil municipal

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier

4^{ème} DOSSIER

Renouvellement de la commission Communale des Impôts Directs suite à l'élection municipale de 2020

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'après le renouvellement général des Conseils municipaux, le Conseil muni-ci-

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

pal doit procéder à la désignation des commissaires pour former la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), comportant vingt-quatre

membres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

PROPOSE la liste des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suivante :

	CIVILITÉ	NOMS	PRÉNOMS	DATES DE NAISSANCE
1	M.	BASTERE	François	09/04/1949
2	M.	PEYNAUD	Jean-Pierre	16/03/1954
3	Mme	HUVETEAU	Nicole	27/06/1947
4	M.	HUET	Vincent	18/09/1970
5		Sté d'Exploitation des Ets CEYRAL	Représentée par M. CEYRAL Daniel	16/01/1961
6		SCI DIPAFRE	Représentée par M. CHIRON Frédéric	02/10/1967
7	M.	CHARRON	Olivier	08/10/1974
8	Mme	GUILLEMAIN	Ghislaine	14/02/1952
9	M.	GIRARD	Ludovic	07/06/1981
10	Mme	CHARRASSIER	Annie	13/07/1953
11	M.	NORMANDIN	Lionel	07/03/1957
12		BRODUT IMMO	Représentée par Mme BRODUT Sophie	02/03/1968
13		SARL PHOTOS CUVILLIER	Représentée par Mme DENIS-CUVILLIER Charlotte	22/09/1988
14	Mme	BERNARD	Marie	27/01/1989
15	M.	LIONARD	Marc	01/10/1989
16	Mme	ARAMET	Simone	20/12/1952
17	M.	MOUCHEBOEUF	Didier	03/02/1958
18	Mme	MOULY-MESAGLIO	Carine	20/07/1976
19	M.	NUVET	Raymond	23/10/1943
20	Mme	CHATEFAU	Nathalie	02/12/1970
21	M.	METREAU	Christophe	08/08/1975
22	Mme	RAMBEAU-LEGER	Claire	28/11/1981
23	M.	NEREAU	Claude	09/12/1963
24	M.	BUREAU	Gaëtan	03/09/1980

CHARGE Monsieur Le Maire d'effectuer les formalités et signatures relatives à cet objet.

5^{ème} DOSSIER Abattoir Communal

1) Projet d'installation d'un système solaire thermique collectif

Monsieur Le Maire adjoint en charge de cette commission informe les membres

du Conseil municipal que l'abattoir communal (abattoir exploité par une société d'économie mixte SECAM), est un établissement qui a besoin de mettre en place des énergies renouvelables.

L'abattoir est un établissement qui consomme des quantités d'eau chaude sanitaire importantes. C'est pourquoi la commune a souhaité étudier l'opportunité d'un projet solaire thermique afin de réduire ses charges d'exploita-

tion et couvrir une partie des besoins d'eau chaude sanitaire.

La faisabilité technique de la production d'eau chaude sanitaire est vérifiée. Ce projet permettra de ne pas utiliser de ressources fossiles et d'avoir une installation de production d'eau chaude sanitaire respectueuse de l'environnement.

Devant les arguments liés à l'impact environnemental (énergie renouvelable respectueuse de l'environnement) et

Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

l'utilisation d'une ressource locale facilement exploitable, il semble que ce projet mérite d'être considéré.

Ce projet s'inscrit donc dans une triple volonté :

Réduire les dépenses d'exploitation de production d'eau chaude sanitaire, Privilégier les solutions mettant en avant les atouts environnementaux (ensoleillement),

Opter pour une solution propre sans impact négatif sur la qualité de l'air.

Une étude a été demandée au CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables).

Le montant total estimé de l'opération est de : 127 000,00€ HT

Ce projet peut bénéficier de soutiens financiers à hauteur de 80% par l'ADEME (60%) et le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (20%). L'autofinancement serait d'environ

20% pour la commune.

Les subventions possibles permettent une réalisation du projet en toute sérénité avec un impact financier très bas pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'installation d'une production solaire thermique collectif pour l'abattoir communal d'un montant HT de 127 000,00€,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une production solaire thermique collective pour l'abattoir communal

d'un montant HT de 127 000,00€,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour un montant HT de 26 505,00 euros,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

2) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds énergie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique collectif à l'abattoir communal, la commune peut bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental de la Charente-Maritime suivant le plan de financement suivant :



FINANCEURS	SUBVENTION SOLLICITÉE OU ACQUISE	BASE SUBVENTIONNABLE	MONTANT HT	TAUX INTERVENTION
ADEME	Acquise	127 000,00 €	75 577,00 €	59,5 %
CD 17	Sollicitée	132 525,00 €	30 443,00 €	23%
Sous Total		132 525,00 €	102 082,00 €	
Autofinancement		132 525,00 €	26 505,00 €	20%
COUT TOTAL HT			132 525,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et considérant l'intérêt de cette opération, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de la

Charente-Maritime pour un montant HT de 30 443,00 euros,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à cette opération.

6^{ème} DOSSIER Marchés et foires des mercredis et des samedis

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission infor-

Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

ment les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir l'organisation des « foires et marchés » sur la commune.

Ils rappellent aux membres du Conseil municipal que la société FRERY est en charge de la gestion des emplacements des commerçants s'installant les mercredis et samedis sur la place de la Mairie et rue du 8 mai 1945 pour assurer les marchés.

Le travail fourni par la société FRERY n'étant pas satisfaisant, ils proposent d'accorder la gestion des emplacements des commerçants ambulants à l'association AMIE de Montguyon.

La municipalité autorise donc l'AMIE à gérer et à animer les marchés de Montguyon. Le montant des redevances sera fixé chaque année par la municipalité en concertation avec l'AMIE et approuvé par les membres du Conseil municipal.

Il convient d'établir une convention entre la Mairie et l'association AMIE. Monsieur Le Maire adjoint en charge de cette commission demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention entre la Mairie et l'association précisant les modalités d'intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **APPROUVE** que la gestion des marchés hebdomadaires soit confiée à l'association l'AMIE,

- **APPROUVE** la convention entre la Mairie et l'association AMIE

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention précisant les modalités d'intervention de l'AMIE ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

7ème DOSSIER

Subventions auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

1) Amendes de Police

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission informent les membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre des Amendes de Police dans le cadre de différents travaux liés à des opérations de conception d'abris voyageurs, de réalisation de parking, de petites opérations de sécurité et d'aménagement

de cheminements doux sécurisés. La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier dans le cadre de travaux de petites opérations de sécurité (signalisation verticale et horizontale, ...) et d'aménagement de cheminements doux sécurisés.

Le montant total HT des petites opérations de sécurité s'élève à 4 835,61 €.

Le montant HT de l'aménagement de cheminements doux sécurisés s'élève à 1 272,60 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre des amendes de polices auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2020 pour les petites opérations de sécurité d'un montant HT de 4 835,61 € et pour l'aménagement de cheminements doux sécurisés d'un montant HT de 1 272,60 €,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

2) Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle pour les travaux de voirie communale

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission indiquent aux membres du Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime. Cette subvention intervient dans le cadre de travaux sur voirie communale accidentogène.

La commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour ce soutien financier pour des travaux de :

Préparation du support et mise en œuvre d'un revêtement des voies communales à caractère accidentogène

Le montant total HT de ces opérations s'élève à 46 329,75€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la demande de soutien financier au titre du fonds départemental de péréquation de la

taxe additionnelle aux droits de mutation pour des travaux sur voirie communale accidentogène auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour l'année 2020 dont le coût total des travaux est estimé à 46 329,75€ HT,

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

8ème DOSSIER

Signature de la convention de mise à disposition de salariés de la CDCHS dans le cadre du nettoyage des espaces verts et de rivières

Monsieur Le Maire et Le Maire adjoint en charge de cette commission informent les membres du Conseil municipal de la possibilité pour la commune de bénéficier de l'intervention d'une équipe espaces verts de la CDCHS dans le cadre de travaux de nettoyage en espaces verts et en rivières.

Le Conseil municipal, en ayant délibéré, considérant l'intérêt favorable de cette opération :

- **ACCEPTE** l'intervention de cette équipe espaces verts

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer une convention de mise à disposition avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge précisant les modalités d'intervention de cette équipe ainsi que tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

9ème DOSSIER

CCAS Désignation des membres non élus

Madame Le Maire adjoint en charge de cette commission rappelle que le Conseil municipal a fixé, par délibération en date du 26 mai 2020 le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la commune à 8 membres :

4 membres élus par le Conseil municipal (élection faite le 26 mai 2020)

4 membres élus par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire présente les noms des membres non élus :

Madame CLAIRE PIERRE domiciliée : 6 rue Nationale - 17270 MONTGUYON

Monsieur ALAIN GRINGRAS domicilié à La Barde 17360

Madame MAURICETTE DEPRETERRE

Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

domiciliée : 17 route de la Billette – 17270 SAINT MARTIN D'ARY
Madame BA N'DEYE BATOR domiciliée : 33 avenue de la République – 17270 MONTGUYON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 4 membres non élus au CCAS de la commune, présentés par Monsieur Le Maire

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à ce dossier

10^{ème} DOSSIER

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur Le Maire expose que l'article 22 du code des marchés publics indique que la commission d'appel d'offres est composée du Maire ou de son représentant ainsi que de trois membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le Conseil doit élire trois suppléants.

Après appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

Membres Titulaires : Olivier CHARRON, Raymond NUVET et Annie CHARRAS-SIER

Membres Suppléants : Ghislaine GUILLEMAIN, Lionel NORMANDIN et Ludovic GIRARD

Sont proclamés élus, les membres suivants :

Membres titulaires : Raymond NUVET, Olivier CHARRON et Annie CHARRAS-SIER

Membres suppléants : Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD et Lionel NORMANDIN

11^{ème} DOSSIER

Personnel communal : renouvellement des contrats jusqu'à la fin de l'année 2020

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune recrute des contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) et ces contrats arrivent à échéance.

Les activités des différents secteurs dans lesquels se trouvent ces contrats ont besoin d'être renforcés. A cet effet, il convient de renouveler :

Un contrat à l'accueil de la Mairie

2 contrats au Centre Technique Municipal (secteur Voirie)

2 contrats au groupe scolaire

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie d'indemnités d'aide de l'état à hauteur en moyenne de 50% par mois pour chaque contrat.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Les migrants

Une famille Albanaise installée à Montguyon depuis de nombreux mois par l'association « Tremplin 17 » a été déboutée de ses droits par l'Etat et donc expulsée de son logement et abandonnée par l'association « Tremplin 17 ». Le Maire sortant avait décidé de la loger au presbytère. Une belle équipe de bénévoles de notre territoire et la collectivité ont aidé au mieux cette famille. En effet, Montguyon ne laisse pas les gens dehors et surtout une famille très bien intégrée socialement, dévouée (bénévole à la Banque alimentaire), et des enfants scolarisés.

La Préfecture de la Charente-Maritime a pris contact début juillet 2020 avec le Maire et les Maires adjoints pour l'informer que cette famille est dans l'obligation de quitter l'hébergement pour se rendre dans un hôtel du département pour être assignée à résidence. Il était demandé au Maire de prendre en charge cette « expulsion » et le transport jusqu'à cet hôtel ; ce que le Maire et les Maires adjoints ont refusé catégoriquement en expliquant qu'humainement il était impossible de traiter des personnes de la sorte.

Il est inadmissible que l'Etat impose aux Maires l'accueil de « migrants » pendant l'attente de la décision de leurs droits ou non et une fois la décision prise de demander aux Maires de procéder aux expulsions.

Cette situation a profondément touché les élus qui ont dû prendre des décisions compliquées.

Tremplin17 a contacté le Maire début juillet 2020 pour accueillir une famille en cours de demande d'asile. Il a catégoriquement refusé étant donné la gestion inadmissible de la famille albanaise.

Monsieur Le Maire a demandé aux élus présents leur approbation pour ne plus recevoir de migrants au sein de la

commune. Les élus présents ont confirmé leur approbation du fait de la gestion inhumaine de cette situation par l'Etat.

Vidéo surveillance

La commune travaille sur un projet de vidéo surveillance sur les secteurs de la plaine des sports, le gymnase, l'aire de camping-car et le terrain de tennis qui subissent des actes de vandalisme quotidiens de grande ampleur provoquant des coûts importants à la collectivité.

Une étude est en cours avec les services de la Gendarmerie pour l'implantation de ces équipements. Des devis sont aussi en cours pour une installation sur ces secteurs avec une étude pour un rayonnement sur toute la commune.

SICOM

Les élections du SICOM ont eu lieu jeudi 09 juillet 2020. Madame Brigitte QUANTIN a été élue Présidente, Monsieur Julien MOUCHEBOEUF 1er Vice-Président et Monsieur Jean Marc PAILLE 2ème Vice-Président.

PROJET DE LA FÊTE DU SPORT

Face au succès de la fête du sport de l'année dernière, cet évènement est reconduit, suivant les conditions sanitaires actuelles, cette année en septembre avec une particularité qu'en plus du thème du sport il y aura le thème de la culture.

Journées des véhicules du futur au Pôle Mécanique à La Genétouze

Les 04, 05 et 06 septembre 2020 il y a une présentation des véhicules du futur au Pôle mécanique. Un prototype d'un véhicule créé par Monsieur BELTOISE sera présenté au public.

Abattoir Communal

Le Conseil d'Administration de l'abattoir s'est tenu en juillet 2020. Monsieur Julien MOUCHEBOEUF a été élu Président de la SECAM. Il en ressort que la situation financière est bonne. Les comptes sont en positif. Les économies se sont faites sur le gaz, l'électricité et l'équarrissage.

Ces résultats ont permis le recrutement d'une personne supplémentaire.

HABITAT 17

Le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission ont organisé une réunion avec Monsieur RAMEZ d'Habitat17 afin de faire un point sur l'entretien des 3 cités (les Justices, l'Hermitage

Réunion du 10 juillet 2020 (suite)

et le Fief) car la situation des locataires actuellement est inacceptable.

Durant ce rendez-vous, le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission, accompagnés de Monsieur RAMEZ se sont rendus sur place afin de faire un point précis sur les situations des 3 cités entre autre sur les problèmes des espaces verts et le plan de rénovation. A la suite de ce rendez-vous, le Maire et la Maire Adjointe en charge de cette commission ont adressé un courrier à la direction d'Habitat17 à La Rochelle pour demander un engagement ferme de leurs services. Ils rencontrent Mr DRUJON, directeur d'Habitat 17, le 29 juillet 2020 à La Rochelle.

La Banque Alimentaire

Le Maire Adjointe en charge du CCAS procède à la révision de tous les dossiers des bénéficiaires de la banque alimentaire.

Exemple : pour une personne seule, si après avoir tout réglé (loyer, EDF, ...) il lui reste moins de 350€, cette personne peut bénéficier de la banque alimentaire.

Suite à l'envoi des questionnaires à l'ensemble des Montguyonnais(es), il y a eu 85 retours sur environ 900 envois. Il sera intéressant d'avoir plus de retour pour mieux aider nos administrés.

Groupe Scolaire

Une invitation à un rendez-vous, a été adressée à l'inspectrice de l'Académie pour évoquer avec elle la problématique du surnombre de 2 classes d'ULIS au sein de notre groupe scolaire.

Le Maire-Adjoint en charge de la Vie Scolaire va entamer un travail avec l'Académie pour qu'une classe ULIS soit retirée pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Le Plateau de la tour du château

Les élus souhaitent faire revivre le plateau de la tour en organisant une « guinguette » en août 2020.

Bar, grillades et ambiance musicale seraient de la partie pour que ce bel espace de vie retrouve du dynamisme. Ce projet a été présenté aux deux professionnels en activité de la commune.

Il y a eu une concertation avec le dirigeant de l'Alambic avec un cahier des charges très précis.

Une possibilité d'une première soirée est prévue en août avec reconduction si le succès est au rendez-vous. Un bilan de la saison 2020 sera fait pour apporter des améliorations pour l'été 2021.

Centrale de panneaux photovoltaïques au Bard

L'installation d'une centrale de panneaux photovoltaïques au « Bard » permet à la commune de bénéficier de la taxe appelée IFER.

La commune n'a pas reçu de versement de l'Etat depuis juillet 2017 (date de la mise en service de cette centrale).

Le Maire a pris contact par courrier avec les services de la direction des finances publiques pour les relancer.

Le montant qui est dû à la commune pour 2017, 2018 et 2019 est de l'ordre de 80 000,00€. L'échéance de recouvrement est retardée et donc repoussée à novembre 2020 (retard causé par la crise sanitaire).

Fin de la séance à 23h45.



L'église paroissiale Saint-Vincent à Vassiac (XII^e et XV^e siècles).

NATURE

Une initiative solidaire : un jardin partagé à Vassiac !



Avec l'accord de la ville de Montguyon et en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui vient de financer des plants de légumes d'hiver, le Secours catholique anime depuis juillet un jardin solidaire dans la proximité des beaux jardins argileux de Vassiac.

Cet été quelques personnes ont semé et récolté haricots verts, radis, poireaux, pommes de terre et salades sous le regard bienveillant des voisins qui n'ont pas été avares de bons conseils et de précieux coups de main !

En effet le groupe est néophyte et pour certaines d'entre nous, cultiver un jardin : c'est une première ! Mais après l'effort, quel plaisir de goûter aux fruits de la récolte surtout lorsque le prix des légumes dépasse les possibilités de beaucoup ! Et puis, nous avons fait des échanges culinaires délicieux : quand tout le monde s'y met, le résultat est là !

Le jardin prendra sa dimension au printemps 2021 et l'équipe cherche des jardiniers et jardinières : les récoltes sont partagées et l'ambiance est assurée.

Les familles de Montguyon n'ayant pas de jardin sont prioritaires.



Renseignements :

**Claire PIERRE 0546700233,
Claudine POCHET 0644784508
Catherine NETTER 0632754862,
bénévoles au Secours catholique.**



L'ÉCHO DE LA NATURE

Site Naturel de la Longeraie : création de l'Écho de la Nature



Prairie avant aménagement.



A la demande des élus de la commune de Montguyon (Sud de la Charente-Maritime), j'ai aménagé l'Espace de la Longeraie dans le but d'augmenter sa capacité d'accueil de la biodiversité locale tout en favorisant l'éducation à l'environnement.

Le point de départ : une prairie de fauche largement dominée par les graminées et une berge de rivière tondue plusieurs fois par an... Donc logiquement une biodiversité très pauvre.

LES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE :

- création d'une grande mare,
- création de jachères fleuries avec des espèces locales (et non exotiques comme c'est souvent le cas dans les mélanges du commerce),

- pose d'un grand refuge à insectes,
- apport de plantes sauvages (non protégées) typiques des prairies humides et des berges de rivière.

LES ACTIONS DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE :

- création d'une scénographie permanente pour sensibiliser les visiteurs à la biodiversité locale et aux mesures de gestion conservatoire du site.

LES ACTIONS DE GESTION CONSERVATOIRE :

- réalisation d'un plan de gestion différenciée et conservatoire de l'ensemble de la zone naturelle appartenant à la commune de Montguyon pour une durée indéterminée.

LES ACTIONS FAVORABLES À L'OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC :

- création d'une aire de pique-nique et d'un sentier découverte.

Si vous passez dans la région, allez découvrir la vie sauvage de la prairie de la Longeraie (plantes des zones humides, papillons, reptiles, libellules, oiseaux...). Un sentier pour les pêcheurs est aménagé le long de la rivière.

Merci à tous les élus de Montguyon qui se sont investis dans ce projet, en particulier Julien Moucheboeuf (nouveau Maire de Montguyon), Hélène Bastère, Olivier Charon et Ghyslaine Guillemain. Une belle initiative pour la préservation de la NATURE.



Merci également à Ulrick Migeon responsable des Espaces Verts de la commune pour son investissement dans le projet ainsi qu'aux employés communaux qui interviennent régulièrement in situ pour participer à la gestion du site.

Site Naturel de la Longeraie
Route de Neuvicq
17270 Montguyon

Benoît PERRET *de L'Écho de la Nature*



TRAVAUX

Nouvelles tables de pique-nique



Suite à un vol il y a un an, deux nouvelles tables de pique-nique, ont été remises en place le 29 juillet

Restauration d'un abri



L'abri situé sur l'esplanade du Château a été rénové.

PATRIMOINE

Entretien du lavoir par les jeunes



Montguyon a la chance d'avoir de nombreux lieux insolites, quelques peu romantiques et surtout riches d'histoire, parfois cachés et peu connus par les Montguyonnais et Montguyonnaises, comme c'est le cas pour le Lavoir, dans l'impasse Fontboisseau.

Entretenu par nos agents de voiries tout au long de l'année, fleuri durant l'été, il a même été réhabilité il y a quelques années dans le but de lui redonner vie. Cet endroit calme et à l'abri des regards est un lieu de réunion pour certains jeunes Montguyonnais(es) et communes avoisinantes.

Conscients de la valeur du lavoir, c'est sans aucune hésitation que Clément Beaunet (Le Fouilloux) et Bobby Wright (Montguyon), ont avec plaisir et détermination, pris l'initiative de venir aider à l'entretien en nettoyant la partie intérieur du lavoir.

Nous, la municipalité de Montguyon sommes fiers de voir de jeunes gens s'impliquer dans notre commune et les remercions chaleureusement.

Nous espérons que Bobby et Clément poursuivront avec bienveillance leur conscience citoyenne dans les semaines, les mois et les années à venir.



TRAVAUX EN IMAGES

Pose d'une rambarde à l'intérieur de l'église

AVANT



APRÈS



AUTRES TRAVAUX



*L'angélus de fonctionne plus.
Il y a un problème sur le moteur
électrique du balancement de
la cloche, celui-ci va être réparé.*

*Le carillon de la pendule de
la Mairie a été réparé.*



SERVICE PUBLIC

La P.A.S.S. : où ?

Sur le territoire de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge :



La P.A.S.S. mobile est équipée d'un véhicule adapté pour aller au plus près du public concerné.

Informations pratiques

Permanence de l'équipe de la P.A.S.S. mobile

Un praticien hospitalier, une infirmière et une assistante sociale vous accueillent du lundi au vendredi de 9h à 16h30

☎ 07.85.07.01.59

(Possibilité de laisser un message en indiquant vos coordonnées)

✉ pass@ch-jonzac.fr

P.A.S.S. mobile

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

INFORMATION

ACCOMPAGNEMENT



SOINS

PREVENTION

ORIENTATION

☎ : 07.85.07.01.59

✉ : pass@ch-jonzac.fr



Centre Hospitalier
Bâtiment Pôle de Gériatrie et de Réadaptation
1, avenue des poilus - 17503 JONZAC Cedex
05.46.48.75.75

Son objectif

La P.A.S.S. mobile (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) est un dispositif créé suite à la loi relative à la lutte contre l'exclusion en 1998

La P.A.S.S. mobile :

- ✓ Permet l'accompagnement médical et social des personnes ayant une difficulté d'accès aux soins.
- ✓ Favorise l'accès aux soins spécialisés (par ex : dentistes).
- ✓ Consiste à rompre l'isolement des personnes en rupture de droits sociaux et/ou médicaux.



L'équipe de la P.A.S.S. mobile

- ➔ PRATICIEN HOSPITALIER
Docteur Thomas PAROLA
- ➔ INFIRMIÈRE
Bénédicte LANDREAU
- ➔ ASSISTANTE SOCIALE
Christelle VILLENEUVE

La P.A.S.S. mobile s'adresse

- ☞ A toute personne rencontrant une difficulté dans son parcours de soins de par ses conditions de vie ou ses difficultés financières
- ☞ Aux personnes isolées, socialement vulnérables (pas de couverture sociale ou dossier incomplet)
- ☞ Aux personnes étrangères ou en situation irrégulière



Ses missions

- ✓ Informer et accompagner toute personne vers un accès aux soins
- ✓ Etablir une relation de confiance et d'écoute
- ✓ Orienter vers les partenaires médicaux (médecins généralistes ou spécialistes) et les dispositifs existants
- ✓ Réduire les inégalités et les renoncements aux soins
- ✓ Mener des actions ponctuelles de prévention sur les lieux de permanence
- ✓ Permettre un retour vers le droit commun



Validée par la Direction Qualité le 26/06/2019

CENTRE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES

Retour des questionnaires : « Afin de mieux connaître vos besoins et vos attentes »

Les membres de la Commission Communale des Actions Sociales (C.C.A.S) vous remercie pour votre participation. Nous avons reçu en retour 105 questionnaires pour 900 foyers ; ce qui est un bon score.

Vos demandes concernent essentiellement : des moyens de transport, des initiations à l'informatique et des aides

pour le quotidien.

Dans un premier temps, vous avez à votre disposition auprès du C.C.A.S. des flyers concernant « le Transport à la demande » pour vous rendre à Montguyon, Montendre et Jonzac. N'hésitez pas à vous en procurer !

Des associations peuvent vous aider dans votre quotidien, ADMR, Aider 17...

Vous pouvez contacter le C.C.A.S. pour de plus amples renseignements au : 05 46 04 01 46.

Nous allons poursuivre l'analyse des questionnaires et vous tiendrons informés des actions mises en place. Soyez certains que nous essaierons de vous satisfaire au maximum de nos possibilités.

SERVICES À LA PERSONNE

Face à l'épidémie de Covid-19



La mobilisation exemplaire des salariés des assistantes de gestion et des bénévoles avec le concours permanent de la fédération départementale a permis à l'ADMR d'assurer la continuité de ses missions, essentielles pour affronter l'épidémie. Il fallait continuer à accompagner au quotidien des personnes comptant souvent parmi les plus vulnérables face au Covid 19.

Nous avons dû réduire parfois quelques prestations moins importantes afin de consacrer un maximum de temps aux personnes nécessitant une aide constante, à savoir aide à la toilette et au repas entre autres.

Cet impératif de poursuite des missions de l'ADMR a constitué un énorme challenge, il allait de pair avec la nécessité de protéger les salariés, les clients et les bénévoles. Il a fallu

parfois recourir aux dons pour maintenir un équipement constant (des masques tissus ont été fabriqués par une association de Chevanceaux et remis gratuitement à trois associations ADMR).

Nous avons pu grâce à une logistique ADMR bien rodée, avec l'aide de l'ARS et du département entre autres, maintenir un approvisionnement de masques et de gel suffisant. Nous avons pu également maintenir l'approvisionnement des gants et des surblouses pour nos services.

Nous remercions sincèrement le collège de saint-Aigulin qui a pu nous fabriquer des visières 3D pour l'ensemble de nos salariées du secteur. Un grand merci au donateur anonyme qui, par le biais de madame Quantin, nous a remis une centaine de masque FFP3 que nous avons mis rapidement

à disposition de nos salariées. Bien sûr, nous avons dû fermer nos bureaux et le travail de gestion a été fait par télétravail, nos réunions ont été faites par visioconférence. À ce jour les bureaux sont aménagés en respectant les règles sanitaires, un protocole ayant été validé par notre fédération départementale permettant la réouverture au public en respectant les gestes barrières et les consignes de sécurité.

Pendant la période de confinement, les bénévoles ont gardé un contact téléphonique régulier avec nos clients les plus fragiles. Avec la question de l'isolement, la préservation du lien social est devenue une priorité. Nos salariées ont été à la hauteur de leurs missions, elles méritent notre reconnaissance pour leur travail et leur dévouement durant toute cette période de pandémie.

**ADMR Saintonge-Sud : St-Aigulin - 05.46.70.09.97
Saint-Martin-d'Ary - 05.46.04.45.97**

En raison des protections sanitaires, pour toute visite, prendre rendez-vous aux numéros ci-dessus.



ENVIRONNEMENT



Conteneurs à poubelles

Nous vous rappelons que les conteneurs mis à votre disposition sont prévus pour recevoir uniquement des ordures ménagères. Pour les encombrants : électroménager, literie, gravats ... vous devez les transporter par vos propres moyens à la déchetterie la plus proche (Clérac). Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende.

Nous sommes tous responsables de la propreté de notre cité



INFORMATION

Réglementation pour le taillage d'une haie



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

SECOURS CATHOLIQUE

PARTICIPEZ AU RESEAU ANTI-GASPI DE MONTGUYON

SOLIDARITE - PARTICIPATION A LA VIE LOCALE - RECONNAISSANCE

-Vous êtes propriétaires de vergers et vos fruits se perdent...

-Vous avez envie pourtant d'être solidaires...

Appelez-nous ! Un petit groupe accompagné viendra récolter vos surplus !



-Vous habitez ici mais vous n'avez pas de jardin et vous avez envie de goûter de bons fruits ?

-Vous êtes prêts à participer dès que l'occasion se présente ?

Inscrivez-vous au Réseau anti-gaspi, nous vous contacterons !

Nos coordonnées :
Claire PIERRE 05 46700233

Claudine POCHET 06447845 08
Catherine NETTER 0632754862



SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Via un garage automobile agréé par la Préfecture : [Trouvez un garage en Charente-Maritime](#)

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-dune-carte-grise/>

SERVICES



LA POSTE

Nouveaux horaires

Nouveaux horaires du bureau de poste de Montguyon à compter du 7 Septembre :

- Le lundi de 13h30 à 16h15
- Le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
- Le samedi de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne :

www.laposte.fr,
www.labanquepostale.fr

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

Nous vous informons que depuis le **LUNDI 19 MARS 2018**, la Mairie de Montguyon procède à la constitution des titres numérisés (passeports et CNI) **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- **TOUS LES MERCREDIS :**
de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- **SEMAINES PAIRES :**
les vendredis après-midi de 14h à 17h30
- **SEMAINES IMPAIRES :**
les samedis matins de 9h à 11h30

En dehors de ces créneaux horaires, la Mairie de Montguyon ne procédera pas à la constitution des titres sauf pour les urgences (décès, professionnelles et maladies graves).

Nous vous remercions d'en prendre note et d'en informer les usagers si besoin.



COVID-19

Protocole des salles de sport

Avec la rentrée des classes, les associations commencent à reprendre progressivement leurs activités, la crise sanitaire nous oblige à appliquer de nouvelles mesures :

- Le gymnase sera décontaminé tous les matins du lundi au vendredi par nos équipes
- La salle de la plaine des sports également, ainsi que le dojo
- Le planning d'intervention pour les autres salles a été communiqué aux utilisateurs, ainsi qu'une charte d'utilisation rappelant les bons usages en vigueur.
- Du matériel et des produits désinfectants sont mis à disposition pour un nettoyage permanent lors de l'utilisation de la salle, ainsi que des distributeurs de gel Hydroal-coolique à l'entrée.

Souhaitons une bonne reprise à toutes nos associations, dans les meilleures conditions sanitaires possibles!

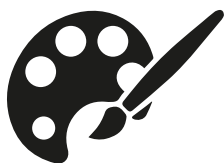
ENFANCE

Assistantes Maternelles du Sud Saintonge

Nous réouvrons la salle de Graine d'Eveil à partir du mardi 15 septembre de 9h à 11h30. Nous accueillons les nounous mais aussi les mamans et les mamies avec les enfants pour un moment de partage et de convivialité. Les règles sanitaires demandent le port du masque obligatoire pour les adultes et le gel hydroalcoolique sera mis à disposition. L'assemblée générale se déroulera le vendredi 9 octobre 2020 à 21h00 à la Plaine des Sport à Montguyon.

PEINTURE

L'atelier La Barbouille



SAISON 2020-2021

L'atelier est ouvert aux débutants comme aux plus confirmés. Toutes les techniques peuvent y être abordées.

Des séances de groupes ont lieu tous les mercredis de 19h à 21h dans une ambiance conviviale.

Les enfants de plus de 8 ans sont accueillis de 17h30 à 19h.

Pour prendre contact, nous vous invitons à venir nous rencontrer aux ateliers du mercredi soir ou téléphoner au 05 46 04 91 72

CULTURE



Les Amis du Cinéma de Montguyon

L'association a tenu son assemblée générale le mardi 8 septembre 2020 dans la salle de projection du ciné.

Une vingtaine d'adhérents avaient tenu à être présents malgré les risques liés au Covid-19. Toutes les précautions sanitaires avaient été prises pour un bon déroulement de l'AG.

A l'ordre du jour :

- **Présentation du DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement), qui a débuté il y a un an pour une période de 3 ans, et qui va permettre aux administrateurs de modifier l'organisation du travail des salariés et des bénévoles, pour augmenter la fréquentation du cinéma.

- Présentation des activités de l'année 2019, **les meilleurs succès** (La reine des neiges II : 515 entrées, Le Roi lion : 386, Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu : 325, Dragons 3, le monde caché : 242, Au nom de la terre : 226, Toy Story 4 : 205) ainsi que les activités de collèges et écoles au cinéma dans la continuité de ce qui se faisait les années précédentes.

- Présentation du bilan financier qui met en lumière des difficultés structurelles que l'association compte enrayer par une réorganisation du fonctionnement avec le secours du DLA.

- L'actualité du ciné cet automne, c'est l'activation du **comité de sélection des films**, en vue de l'élaboration des programmes mensuels. Ce comité de sélection rencontre un franc succès. **Il est ouvert à tous les adhérents**. Un animateur gère la réunion où chacun présente ses envies de films, ses choix, ses préférences. On y parle cinéma, on visionne des bandes annonces, on consulte les magazines d'actualités du cinéma mis à disposition, et on sélectionne une liste de films. La séance dure environ une heure. Sophie, notre programmatrice qui participe à cette réunion, élabore plus tard le programme définitif avec les distributeurs de films, en piochant dans la sélection. **C'est passionnant et ça redonne vie au ciné de Montguyon** par ce côté participatif des adhérents cinéphiles. Nous vous attendons avec plaisir aux prochains comités. Il n'y a aucune obligation de venir à toutes les réunions, il y en a environ 13 par an, **venez quand ça vous plaît !**

- Vous retrouverez aussi le Festival Jeunes Publics en octobre, et une séance exceptionnelle un dimanche après-midi de Ciné-Passion 17 à ne pas rater, au chaud dans votre salle : le documentaire « Que l'amour », sur un chanteur fou de Brel, suivi d'un concert de l'artiste dans la salle, le dimanche 11 octobre à 16h00.

Retrouvez l'actualité du ciné des Amis du cinéma de Montguyon sur Facebook et sur internet : lecinedemontguyon.fr

SPORT

Billard club Montguyonnais

OUVERTURE DE LA SAISON 2020/2021

NOUVEAU

Deux jeunes sont arrivés au sein du club pour apprendre à jouer. Bienvenue à eux.

Faites découvrir à vos enfants âgés entre 10 et 15 ans le billard français. Nous proposons des cours d'initiation à ce style de jeu. Bien sûr nous attendons aussi des adultes débutants, déjà initiés ou confirmés.

Le club est ouvert 5j/7 tous les après-midi et une affiche sur la porte indique une présence. Si vous voulez découvrir notre salle nous vous accueillerons à tous moments.

Pour les inscriptions vous pouvez nous contacter :
par mail : b.c.m.lemeut@orange.fr
par tél. : 06 09 18 11 84 l'après-midi heure bureau
N'hésitez pas à laisser un message merci.
Adresse : place du Champ de Foire à 17270 MONTGUYON



YOGA
de l'énergie
Montguyon

Martine BLONDEAU
Enseignante diplômée
Agréée par la Fédération Nationale
des Enseignants de Yoga
06 79 09 16 09
www.martineyoga16-17.com

Début des cours: 03/09/2020
Jeudi : 19h30
Avec séance découverte gratuite

Salle de judo Plaine des sports
A.S.M Yoga : 05 46 04 47 67

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

ANIMATIONS CULTURELLES

Ludothèque itinérante

LA P'TITE LUDO

02 oct 2020 - 04 déc 2020 - 05 fév 2021
- 02 avr 2021

Un vendredi matin par mois, nous vous proposons un accueil autour d'un café et de jeux d'éveil pour les tout-petits et leurs parents.

De 9h30 à 12h

Tarif : Gratuit

Pour les 0-3 ans et leurs parents

Dans la nouvelle salle des Associations

MURDER PARTY

27 novembre 2020

aux Écuries du Château

Venez incarner les rôles des personnages d'une histoire criminelle et tentez d'en résoudre l'énigme dans une ambiance insolite.

Durée de jeu : 19h-23h (4h)

Tarif : 12€ / pers. (buffet compris)

À partir de 15 ans

Réservation obligatoire

15 jours avant maximum

ESCAPE GAME

du 20 au 22 décembre 2020

aux Écuries du Château

Immergez vous en équipe dans des univers historiques et tentez d'en résoudre les mystères en un temps imparti.

Durée de jeu : 1h

A partir de 8 ans

Tarif : 12€ / personne

Réservation recommandée

10h30/14h00/15h30/17h00

SOIRÉES JEUX

26 mars 2021 aux Écuries du Château

Conviviales, ces soirées vous invitent à expérimenter différents jeux. Une restauration sur place sous forme de buffet sera proposée.

De 19h à 23h

Tarif : 5€ adhérents

6€ non adhérents

Tout Public

APRÈM' JEUX

20 janvier et 12 mai 2021

à la Médiathèque

Un mercredi après-midi par mois, la ludo vous invite à venir vous amuser autour de différents jeux modernes.

De 15h à 18h

Tarif : Gratuit

Tout Public



Ludothèque Itinérante
Jeu Dé Ambule

Prêt de Jeux et Jouets
Jeu sur place
Écuries du Château - Montguyon / 15h-18h

09 SEPT 2020	03 FEV 2021
07 OCT 2020	03 MARS 2021
04 NOV 2020	07 AVR 2021
02 DEC 2020	05 MAI 2021
06 JANV 2021	02 JUIN 2021

ludotheque-jda.com
06 43 80 26 98

Contact : 06 43 80 26 98
ludotheque-jda.com

CYCLISME

Retour à la compétition



Simon Bruet 1^{er} Junior à Aix sur Vienne.

Le 1^{er} AOÛT retour à la compétition de nos coureurs et de notre école de vélo.

Retrouvez tous nos résultats sur notre site :

http://club.quomodo.com/entente_cycliste_3_m



Contacts :

Le secrétaire 06 19 02 31 41

Le Président 06 80 18 80 81







L'école de
Vélo =
L'école de
La vie




Entente Cycliste des 3 Mont

Siege social :
Espace Commercial Clairvent
17270 MONTGUYON

Téléphone secrétaire :
06 19 02 31 41
Téléphone Président :
06 80 18 80 81
E-mails :
georgeslebreton52@gmail.com
ou jacky.botton@sfr.fr

Site internet : http://club.quomodo.com/entente_cycliste_3_m

Club affilié à la FFC et à l'UPOLEP

Dans un cadre sécurisé (terrain clos et fermé à la circulation) et encadrés par des éducateurs diplômés, faites profiter vos enfants de l'apprentissage des sports cyclistes, route, VTT et de la sécurité routière.

Accueil des enfants de 5 à 11 ans :
chaque Mercredi de 14H00 à 16H00

À Montlieu la Garde (ancienne RN à gauche avant Pouillac)

Possibilité de prêt de petits vélos : se renseigner






ATHLÉTISME

Haute Saintonge Athlétisme

Section de Montguyon

Club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme

Venez pratiquer les différentes disciplines de l'athlétisme (sprint, demi-fond, longueur, hauteur, triple saut, divers lancers ou encore les cross, les courses sur route (5 km au marathon), les trails, etc...). Quelque-soit votre âge, votre niveau, votre objectif, vous en trouverez forcément une à votre goût !!

Entraînements au stade ou gymnase (selon météo et disponibilité) :

- mardi de 19h à 21h pour les personnes nées en 2007 et avant (de minimes à masters)
- samedi de 14h à 15h30 pour les enfants nés de 2014 à 2011 (éveils et poussins 1^{ère} année) et de 15h à 16h30 pour les enfants nés de 2010 à 2008 (poussins 2^{ème} année et benjamins)

Prix de la licence FFA pour la saison sportive (valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021) :

- Eveil à Minimes (2014 à 2006) : 90 € (compétition)
- Juniors à Master (2005 et avant) : 100 € (compétition)
- Athlé Running et marche nordique (2004 et avant) : 70 € (compétition mais pas de classement FFA)

Reprise le samedi 12 septembre pour les jeunes.

Pas de manifestation prévu sur Montguyon à ce jour.



Encadrement :

Valérie VIDRIS - 06.73.75.83.33



valetcla@gmail.com

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Réouverture le samedi 19 Septembre de 09h30 à 12h

Réouverture provisoire dans le respect des règles sanitaires :

- masque obligatoire
- gel hydroalcoolique
- nombre limité à 3 personnes.



RANDONNÉES



Par Monts et par Vaux

L'association de randonnée pédestre de Montlieu la garde organise son assemblée générale le samedi 3 octobre 2020. L'occasion de faire le point sur les randonnées de l'année qui ont été influencées par le confinement et de prévoir celles de 2021.

Rappelons qu'elles sont organisées deux fois par semaine le jeudi et le dimanche après midi très souvent à 14h30, et qu'un weekend et un séjour de 4 à 5 jours sont souvent prévus dans l'année.

Il y a 4 niveaux de randonnées :

une soutenue de 12/13 km à 5.5 à 6 km/h

une normale de 10/11 km à 4 à 4.5 km/h

une douce de 7/8km à 3.5 km/h

une rando santé ou bien être de 5 km environ.

Le tout dans une ambiance conviviale et chaleureuse pour arpenter les chemins du secteur des 3 monts et de la sud Saintonge.

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter notre site à l'adresse : rando.pmpv.free.fr

Par Monts et par Vaux

Mairie, 11 av. de la République

17210 Montlieu la Garde

Courriel : rando.pmpv@free.fr

Tél : 05.46.04.20.03

GYMNASTIQUE

Le GEDAR communique

Aquagym aux Antilles :

Suite à l'arrêt du Gedar de Jonzac, les personnes intéressées par cette activité sont invitées à adhérer à Jonzac Accueil pour bénéficier des mêmes avantages. (05 46 48 01 60)

Gym Siel bleu :

Les cours de gym sont désormais sous l'entière responsabilité de l'Association Siel bleu (responsable : 07 63 87 73 49). Plus besoin d'adhérer au Gedar. Les séances sont toujours le mardi de 9h à 10h dans la salle polyvalente à Montguyon. Le coût est de 16€/mois. La première séance est prévue le mardi 22 septembre.

CULTURE



1000 feuilles

L'association « 1000 feuilles » apporte un soutien financier et humain aux actions de la médiathèque :

- pour maintenir un accueil lors des congés et des absences de la responsable.
- pour aider à la mise en place, au déroulement d'activités créatives et aux goûters festifs qui peuvent finir ces événements.
- pour financer des spectacles (conte ; théâtre...)
- pour aider à l'organisation des « salons du livre » pour participer à l'achat de livres pour des actions telles que :

* « le prix des lecteurs » .Coordonné avec 4 médiathèques départementales (Charente, Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vienne), ce prix a rassemblé 112 bibliothèques et 1500 lecteurs et lectrices en 2019.

* « le prix des incorruptibles » littérature jeunesse pour susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes

L'association « 1000 feuilles » se compose de 18 bénévoles et participe avec d'autres associations aux actions suivantes : GRATIFERIA et le TÉLÉTHON

Elle est également à l'origine de la mise en place avec l'aide de la municipalité de deux boîtes à livres : une dans une cabine téléphonique à la plaine des sports et une boîte vitrée qui sera fixée dans l'abri-bus du Maine très prochainement.

Rappel des horaires de la médiathèque

Jusqu'au 31/12/2020

Mercredi et samedi matin de 9h à 12h

Mercredi après-midi de 14h à 18h

Toutes ces animations sont pour le moment suspendues. Mais nous espérons pouvoir proposer, de nouveau, des activités dans le respect des gestes barrière.

Nous serions heureux de partager ce plaisir et cette convivialité avec de nouveaux membres.

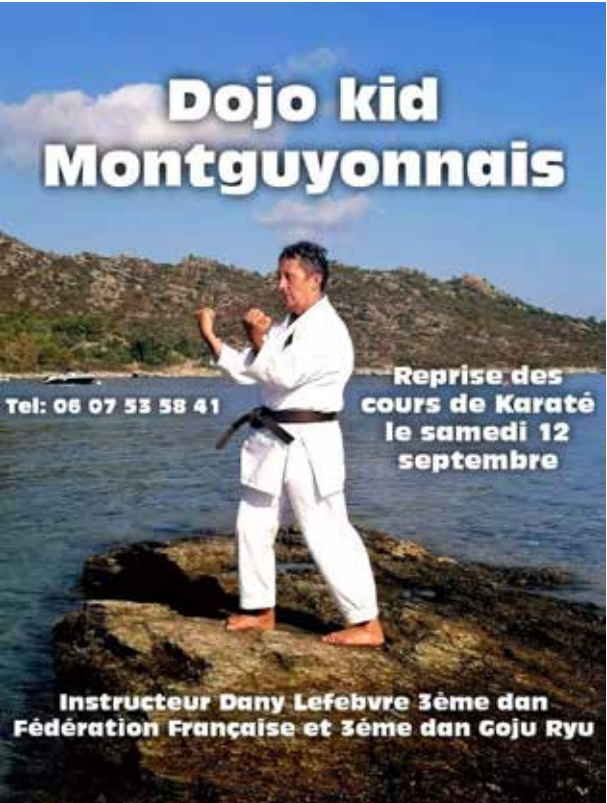
La présidente

Hélène BASTÈRE

A NOTER DANS VOS AGENDAS : Dans le cadre du prix des lecteurs des littératures européennes, la médiathèque de Montguyon reçoit le vendredi 20 novembre Marian Izaguirre pour son roman « d'Elizabeth à Teresa » traduit de l'espagnol par Hélène Melo. Entrée gratuite.

Pour plus de renseignements : médiathèque de Montguyon 05 46 04 69 52 aux heures d'ouverture.

ARTS MARTIAUX



Dojo kid Montguyonnais

Tel: 06 07 53 58 41

Reprise des cours de Karaté le samedi 12 septembre

Instructeur Dany Lefebvre 3ème dan Fédération Française et 3ème dan Goju Ryu

Montguyon Karate Club

Karate do Goju ryu d'Okinawa
Self défense

Rentrée le 14/09/2020

2 cours d'essai
GRATUITS
pour les nouveaux licenciés
sans contrat d'adhésion préalable

www.facebook.com/montguyonkarateclub/



http://www.karategojuryu.fr/


Montguyon Karate Club
Plaine des sports
17270 Montguyon

05 46 36 45 32
06 81 08 67 30


SIAN ART

« L'imaginarium de Sian 'Art as »
Tatto Artist

15 rue nationale

17270 Montguyon

Mail : sianart17@gmail.com

Diététicienne Nutritionniste



Diplômée d'état, j'exerce depuis 5 ans au service de la santé et du mieux être. Je prends en charge et accompagne tous publics (enfant, adulte, personnes âgées), du bien portant souhaitant simplement perfectionner son alimentation, aux objectifs santé les plus importants comme le surpoids, l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, diabète, les dyslipidémies, dysfonctionnement rénaux, gastriques, intestinaux, etc.. Je vous accueille désormais à la maison de

Santé Pluridisciplinaire de Montguyon le mercredi toute la journée. À bientôt.

Gwladys Prévot, Diététicienne-nutritionniste
Tél : 06 22 99 89 39
mail : dieteticienne.gwladys.prevot@gmail.com

Sandrine GONZALEZ
Hypnose Thérapeutique

Ouverture de 2 consultations sur
MONTGUYON

Adulte-Adolescent-Enfant

Mercredi et Vendredi

17b rue nationale

RDV sur Doctolib ou 07 66 32 95 73

INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie : mairie@montguyon.fr ou sur www.montguyon.wordpress.com

Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web. **ATTENTION** > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez tous les rendez-vous sur montguyon.wordpress.com

De retour à MONTGUYON

LES LABOCINÉS

Réalisation de : court-métrage, clip, film d'animation. Scénario, manipulation de caméra, micro, lumière, maquillage, jeu d'acteur, etc...

De 11 ans à 25 ans

Salle des Ecuries du château

Un mercredi par mois de 14H00 - 17H00

16 SEPT
14 OCT
18 NOV
16 DEC

20 JAN 2021
24 FEV
17 MARS
7 AVRIL
19 MAI
16 JUIN

RENSEIGNEMENTS :

06 40 64 59 73

courtauxtrousses@gmail.com

Les Labocinés sont présents à
St Aigulin, Coutras, Libourne
St Seurin sur l'Isle.

